



**N° 53/2017**

## **Assistant(e) documentation et communication**

### **Conditions d'accès**

Poste de catégorie B, ouvert en priorité aux fonctionnaires de l'État, fonctionnaire territorial par contrat de détachement de 3 ans ;

Ouvert aux contractuels : contrat à durée déterminée de 3 ans.

La prise de poste est prévue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

### **Le territoire et les enjeux**

Le Parc national de la Réunion a été créé le 5 mars 2007, à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, avec la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande diversité d'habitats et de paysages.

Le parc national de La Réunion, comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha), composé en totalité de zones d'intérêt écologique faunistique et floristique, mais aussi de paysages naturels et culturels. Le cœur présente ainsi la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants. Un schéma d'aménagement des « îlets » de ce cœur habité a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Le cœur de parc inclus également des secteurs de « cœurs cultivés » où des activités agricoles (maraîchage, pastoralisme) ou sylvicoles sont reconnues et autorisées.
- Une aire ouverte à l'adhésion (88 000 ha) regroupant des territoires ruraux où vivent environ 160 000 habitants. L'établissement n'y dispose pas de pouvoir réglementaire mais a pour rôle d'accompagner un développement durable fondé sur la solidarité écologique avec le cœur. Cette aire regroupe les paysages naturels et ruraux des Hauts qui présentent un lien de solidarité écologique et sociale avec le cœur du parc.

Sur les 24 communes de l'île, 23 ont une partie classée et toutes sont concernées par l'aire ouverte à l'adhésion de 87.000 ha soit 35 % de la surface de la Réunion. Globalement la superficie maximale du parc national couvre donc 77 % de la superficie de l'île.

Le cœur du parc national et quelques sites contigus ont été inscrits le 1er août 2010 par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (vii) paysages et (x) biodiversité. L'établissement public du Parc national a été désigné gestionnaire de ce bien.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur de cet ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats naturels rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion et du cœur habité. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est encadrée par cette Charte, bâtie autour de quatre enjeux majeurs, déclinés en objectifs et orientations. Une carte des vocations complète le projet de territoire, qui vaut aussi plan de gestion du Bien inscrit par l'UNESCO. Des modalités d'application de la réglementation du cœur précisent le volet réglementaire déjà en place à travers le décret de création du Parc national de La Réunion et les textes sur lesquels il se fonde.

Sur les 24 communes de l'île, 17 ont fait en 2014 le libre choix d'adhérer à la Charte. Des conventions d'application sont établies avec ces communes adhérentes, pour formaliser les axes de travail et les projets partagés pour une période triennale. Des démarches sont également engagées avec les 7 communes non adhérentes afin de les convaincre de l'intérêt de l'adhésion.

Les limites de l'aire ouverte à l'adhésion correspondent à celles des « Hauts » de l'île, qui ont fait l'objet depuis une quarantaine d'années d'une politique spécifique : Plan d'aménagement des Hauts devenu Plan de Développement des Hauts Ruraux. Fin 2014, ce dispositif a laissé la place à un nouveau cadre stratégique partagé, dont plusieurs axes s'appuient sur la Charte. Le Secrétariat général des Hauts, auquel contribue le Parc national, est au centre de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Outre ses missions de surveillance et de connaissance du patrimoine naturel et culturel, la signature et l'exécution des conventions et contrats de mise en œuvre de la charte seront l'occasion pour le Parc national de relever plusieurs défis:

- accueillir tous les publics et plus largement mener des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable;
- améliorer son intégration dans les dynamiques locales en s'affirmant comme un outil de développement durable innovant, notamment en confortant son implication dans le secrétariat général des Hauts et mettant à disposition des collectivités territoriales ses compétences dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable;
- identifier les nouvelles pistes de financement qui seront nécessaires pour financer ces actions, au-delà des moyens propres de l'établissement.

Enfin, une attention spéciale est portée au processus de rattachement à l'agence française pour la biodiversité et aux réflexions en cours sur la création d'une agence régionale pour la biodiversité.

L'établissement participe au processus de mutualisation des services et des compétences, engagé par l'établissement public «Parcs nationaux de France» (PNF), intégré à l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

### **L'établissement public du Parc national de La Réunion**

Le Parc national de la Réunion est un établissement public administratif dont le siège est installé sur la commune de la Plaine des Palmistes et placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. L'établissement emploie environ 90 personnes.

Comme pour les autres Parcs nationaux, l'établissement assure trois missions:

- connaître et protéger les patrimoines
- accompagner le territoire vers un développement durable ;
- accueillir et sensibiliser.

L'établissement public est composé d'un siège et de quatre représentations territoriales dites « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), la Petite-Ile (Secteur Sud) et Saint Denis (secteur Nord).

Le siège regroupe la direction, le secrétariat général et 3 services techniques :

- le Service communication et pédagogie (SCP) qui pilote les actions de communication ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public,
- le Service études et patrimoine (SEP), qui pilote la stratégie scientifique de connaissance et de conservation,
- le Service d'appui à l'aménagement et au développement durable (SAADD), qui pilote l'encadrement et l'accompagnement des activités en cœur de parc et en aire d'adhésion.

L'établissement est administré par un Conseil d'administration, composé de 88 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales, des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées, et un représentant du personnel. Un Conseil scientifique et un Conseil économique, social et culturel entourent le Conseil d'administration et le Directeur.

Le contrat d'objectifs (COB) 2015-2017 de l'établissement public avec la tutelle s'articule autour de 6 six domaines d'activités, communs à l'ensemble des parcs nationaux :

1. produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national ;
2. protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
3. accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable ;
4. faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs ;
5. piloter la politique des parcs nationaux ;
6. gérer l'établissement public.

Le Parc national de La Réunion inscrit donc son action dans une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consiste à développer la connaissance des patrimoines naturel, paysager et culturel, à travers des inventaires notamment, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement. L'établissement public a également un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable ; il doit faire vivre et animer la charte du Parc national en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires.

La stratégie de communication du Parc national de La Réunion, bien que très spécifique, s'articule plus largement avec les stratégies nationales, en particulier celles animées par le réseau des parcs nationaux français et l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, et internationales (UNESCO, UICN, ...).

Le service communication et pédagogie (SCP) du Parc national est un service transversal dont la mission est de valoriser les connaissances et opérations développées par l'établissement, ainsi que les actions conduites en partenariat avec divers acteurs du territoire.

La sensibilisation aux enjeux de protection des patrimoines comprend un dispositif d'éducation à l'environnement et au développement durable notamment à destination du milieu scolaire et du grand public, renforcé par un centre de ressources documentaires ouvert au public.

La valorisation de ces projets éducatifs, de sensibilisation, de meilleure connaissance des patrimoines, intégrant une dimension liée à la démarche d'interprétation du patrimoine (donner du sens à la découverte du territoire) nécessite une communication ciblée, de proximité, tout en s'intégrant dans un réseau de communication d'envergure nationale, voire internationale.

### **Nature de l'activité**

Sous la responsabilité du chef du service communication et pédagogie, l'assistant(e) documentation et communication réalise les tâches administratives et techniques liées à la gestion du fonds documentaire et de la photothèque. Il (elle) assiste la chargée d'études documentaires en assurant les tâches liées à la gestion des acquisitions, au bulletinage des périodiques et à la mise en circulation des documents, à la gestion du prêt, au traitement documentaire et au renseignement des usagers du centre de ressources documentaires. Il (elle) participe à l'animation du centre de ressources et aux actions de promotion associées.

Il (elle) apporte son appui technique à la mise en œuvre des actions de communication pilotées par le service (manifestations, campagnes de communication,...) et renforce occasionnellement les équipes à l'accueil de la Maison du Parc, ou lors des événementiels.

## Contenu des missions

### 1. Missions principales

#### Acquisitions

- repérer et centraliser les références de documents susceptibles d'être acquis
- assurer le suivi des commandes

#### Gestion des périodiques

- prendre en charge le bulletinage des périodiques et effectuer le dépouillement des articles
- assurer le suivi des renouvellements d'abonnement auprès des éditeurs

#### Traitement documentaire

- assurer le traitement documentaire des ouvrages, rapports, articles de presse,...
- assurer la sélection et le traitement documentaire des photographies

#### Équipement des documents et rangement

- procéder à l'identification physique des documents et à leur équipement
- effectuer les travaux de reprographie et de reliure des documents
- assurer le rangement et la mise en valeur des documents après traitement documentaire

#### Accueil et gestion des prêts

- accueillir des usagers et présenter le fonds documentaire
- assurer la gestion des prêts de documents
- conduire les recherches documentaires (texte et photos) pour les besoins internes ou externes
- gérer les prêts d'exposition (conventions de prêt, états des lieux)

#### Produits documentaires

- participer à la réalisation et à la diffusion des produits documentaires en relation avec la documentaliste :
  - revue de presse quotidienne
  - panoramas de presse associés à des événements particuliers
  - listes des nouveautés
  - dossiers documentaires et bibliographies thématiques

#### Appui à l'organisation d'événementiels

- participer à l'organisation et à l'installation de stands
- mettre à disposition la documentation à diffuser
- participer ponctuellement à la tenue de stands

Appui à la réalisation des supports de communication : relations fournisseurs et suivi des commandes

Appui à la gestion du stock de publications

Appui à la mise à jour du site internet : rédaction d'actualités

Appui à la mise à jour de la page Facebook : rédaction de posts et événements

Appui à la réalisation du journal du Parc national de La Réunion

### 2. Missions annexes

Réaliser des prises de vue photographiques lors de conférence de presse ou lors de manifestations publiques

## Compétences requises :

#### Savoirs et connaissances

- Connaissance des techniques documentaires (catalogage, indexation, cotation)
- Connaissance du droit de la propriété intellectuelle
- Maîtrise des techniques de rédaction
- Maîtrise de logiciels documentaires souhaitée.
- Initiation aux logiciels de création graphique appréciée.

#### Savoir-faire et aptitudes :

- Sens de l'organisation, rigueur et réactivité
- Compétences liées aux prises de vue photographiques et au montage audiovisuel appréciées
- Bonnes qualités rédactionnelles

Qualités humaines et savoir-être :

- Aptitude pour le travail en équipe
- Bon relationnel
- Avoir le sens de l'écoute
- Faire preuve de curiosité intellectuelle
- Compréhension et pratique du créole appréciée

#### Conditions et moyens d'exercice

- Permis de conduire B indispensable
- Une très grande disponibilité est requise pour l'exercice de ce poste y compris, le cas échéant, le week-end et les jours fériés.

#### Localisation du poste

La résidence administrative est au siège de l'établissement à la Plaine des Palmistes.

#### Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures sont à adresser sous la forme d'une lettre de motivation, *curriculum vitae* et photo **au plus tard le 30 juin 2017** à :

Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion :

- par courrier à : Parc national de La Réunion – 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes ;

ou

- par courriel, avec demande d'accusé de réception à : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)

**La date de disponibilité du candidat doit être précisée.**

#### Personnes à contacter pour informations

- Responsable du service Communication et Pédagogie : [celine.hoarau@reunion-parcnational.fr](mailto:celine.hoarau@reunion-parcnational.fr)
- Responsable des ressources humaines : [sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr](mailto:sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr)